

Monsieur le président

Madame la commissaire

Je vous remercie de nous donner la possibilité de nous exprimer sur l'épineux projet des éoliennes en sol agricole cultivable.

Je me permets de vous faire part de ma vision au chapitre des éoliennes prévues dans ma Municipalité. Le grand manque de transparence de la part du promoteur, la présentation aux agriculteurs de la part de celui-ci ne représente pas ce que sera la réalité sur le terrain. La présentation ne parle que du \$40 000.00 et du possible site de l'éolienne sur le terrain. Pour le reste on ne parle pas du passage de 121 camions de ciment pour construire une seule base d'éolienne, (1 145 mètres cubes de ciment pour une seule base). Le sol détruit par le passage des 121 bétonnières, soit l'équivalent de 2.0 hectares de terrain perdu à jamais par éolienne, en majorité pour les chemins d'accès. On ne dit pas non plus que le projet amènera à un certain moment donné l'installation d'un champ de batteries pour l'entreposage d'électricité et fort probablement un poste de transformateurs de courant. Je ne vous direz pas que c'est de la fausse représentation de la part du promoteur, mais c'est de l'oubli, peut être volontaire, de ne pas mentionner ce que sera la réalité future.

Le travail du promoteur se fait en catimini avec certains agriculteurs, prenant bien soin de ne pas divulguer le projet. De 75 à 80% des citoyens de la municipalité ne sont même pas au courant du projet dans leur paroisse. Le manque de respect de la part du promoteur envers les citoyens, détruit la confiance de ceux-ci envers le promoteur. Je ne sais pas exactement pourquoi les élus municipaux ont en majorité tendance à approuver le projet tel quel ? ? Je ne ferai pas parti de ceux qui auront liquidé une partie de nos terres agricoles qui nourrissent les Québécois, au profit des compagnies d'éoliennes. Depuis la fondation de nos paroisses, les personnes qui nous ont précédés, malgré leurs labeurs, ont su garder le sol agricole tel que nous le cultivons aujourd'hui. **De quel droit**, aurions-nous aujourd'hui le droit de le liquider ? Il sert toujours à nourrir ses occupants. Nous la population, réclamons un BAPE générique afin d'étudier en profondeur, comment le développement des éoliennes se doit être mis en œuvre avec le minimum d'impact sur les terres nourricières du Québec. Un maigre 2% du territoire Québécois est cultivable, comparativement à la France : 54% et ÉU : 46% de leur territoire est cultivable. En Amérique du Nord, c'est le Québec qui a la plus petite superficie cultivable par

habitant, et l'on veut encore diminuer cette faible superficie pour l'installation des éoliennes. Un moratoire devrait être appliqué durant le temps de l'étude du BAPE. Nous avons le **devoir** de transférer aux générations qui suivront notre sol agricole à sa pleine valeur agronomique et pleine superficie pour permettre à ces générations l'héritage de se nourrir à leur tour, « *malgré la diminution des rendements à l'hectare due aux changements climatique,* » sans que le sol soit morcelé, ni liquidé par des gens qui font une mauvaise analyse de la valeur du sol cultivable, uniquement pour de l'argent. Il est nécessaire un débat de qualité et impartial pour toutes les municipalités du Québec qui servira, j'en suis certain tout le territoire Québécois.

Vous remerciant de l'attention portée.

Veillez agréer, Monsieur et Madame, mes salutations distinguées.

Serge Giard